



VILLE DE SAINT GOBAIN

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2018**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du 17 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix - sept avril à vingt heures trente.

Le Conseil municipal de SAINT-GOBAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Frédéric MATHIEU, Maire de SAINT-GOBAIN.

Etaient présents : M. Frédéric MATHIEU – Mme Fabienne BLIAUX – M. Éric ANTOINE – Mme Graziella JACQUEMONT – M.M. François ECK – Jean-Luc VAN BRABANT – Philippe WUIARNESSON – Jean-François COUVREUR – Vincent DERING – Mmes Marie - Christine SCOTH – Amandine GASPARD – M. François VANDENBERGUE – Mmes Laëtitia CARPENTIER – Caroline VARLET conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Hélène PERDRIEU à Fabienne BLIAUX
Mme Nicole DEZ à M. Frédéric MATHIEU
M. Guy PAQUIN à Mme Caroline VARLET

Absents non excusés : Mme Céline SIMON – M. Robert FROMENTIN

Mme Caroline VARLET ayant été désignée comme Secrétaire de séance, a accepté de remplir ces fonctions.

Assiste à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Joaquim BONET, Secrétaire général.

Et a examiné l'ordre du jour suivant :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2018

Invité à faire part d'éventuelles observations, le Conseil municipal par 17 voix Pour.

DECIDE

Article unique : d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 MARS 2018.

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE FRINGOLET »

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 1 voix contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE FRINGOLET »

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et une décision modificative d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du budget annexe du lotissement « LE FRINGOLET » de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	5 811,64
Résultat d'investissement de l'exercice	5 811,64
Résultat déficitaire 2016	-12 203,89
Résultat de clôture déficitaire 2017	-6 392,25

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	18 538,96
Recettes de fonctionnement	22 558,40
Résultat de fonctionnement de l'exercice	4 019,44
Résultat déficitaire 2016	-593 959,68
Résultat de clôture déficitaire 2017	-589 940,24

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), par 1 voix contre (M. PAQUIN), 15 voix Pour, le Conseil municipal :

Adopte le compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement « LE FRINGOLET ».

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE FRINGOLET » DE LA VILLE DE SAINT-GOBAIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte administratif 2017 laisse apparaître un solde déficitaire :

- En section de fonctionnement : - 589 939,24 €
- En section d'investissement : - 6 392,25 €

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif 2018 de la façon suivante :

- En section de fonctionnement de dépenses
Compte 002 : résultat reporté : - 589 939,24 €
- En section d'investissement de dépenses
Compte 001 : résultat reporté : - 6 392,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour, décide d'affecter les résultats 2017 au budget primitif 2018 de la façon suivante :

En section de fonctionnement de dépenses

Compte 002 : résultat reporté : - 589 939,24 €

En section d'investissement de dépenses

Compte 001 : résultat reporté : - 6 392,25 €

4) VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE FRINGOLET » ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget annexe du lotissement « LE FRINGOLET » 2018.

Après avoir pris connaissance des sommes imputées en dépenses et en recettes pour chaque chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget annexe.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

D'ADOPTER le budget annexe du lotissement « LE FRINGOLET » de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	595 441,24 €	790 000,00 €
Investissement	6 392,25 €	795 502,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 1 voix Contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour, décide :

D'APPROUVER le budget primitif du budget annexe du lotissement « LE FRINGOLET » pour l'année 2018.

5) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DU CINEMA DE LA VILLE DE SAINT-GOBAIN

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 1 voix contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DU CINEMA DE LA VILLE DE SAINT-GOBAIN

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et une décision modificative d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du budget annexe du cinéma de la ville de SAINT-GOBAIN de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	6 880,25
Recettes d'investissement	17 373,54
Résultat d'investissement de l'exercice	10 493,29
Résultat de clôture excédentaire 2017	10 493,29

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	63 165,73
Recettes de fonctionnement	52 672,04
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-10 493,69
Résultat de clôture déficitaire 2017	-10 493,69

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), par 1 voix contre (M. PAQUIN), 15 voix Pour, le Conseil municipal :

Adopte le compte administratif 2017 du budget annexe du cinéma de la ville de SAINT-GOBAIN.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

7) VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA DE LA VILLE DE SAINT GOBAIN ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget annexe du cinéma de la ville de SAINT-GOBAIN 2018.

Après avoir pris connaissance des sommes imputées en dépenses et en recettes pour chaque chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget annexe.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adopter le budget annexe du cinéma de la ville de SAINT-GOBAIN de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	77 303,69 €	77 303,69 €
Investissement	6 137,00 €	25 093,29 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 1 voix Contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour, décide :

D'APPROUVER le budget primitif du budget annexe du cinéma de la ville de SAINT-GOBAIN pour l'année 2018.

8) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-GOBAIN

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 1 voix contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

9) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-GOBAIN

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et une décision modificative d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du budget du service de l'assainissement de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	97 630,59
Recettes d'investissement	511 689,60
Résultat d'investissement de l'exercice	414 059,01
Résultat déficitaire 2016	156 153,00
Reste à réaliser en dépenses en 2017	5 400,00
Résultat de clôture excédentaire 2017	252 506,01

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	189 801,46
Recettes de fonctionnement	197 854,61
Résultat de fonctionnement de l'exercice	8 053,15
Résultat excédentaire 2016	97 241,31
Résultat de clôture excédentaire 2017	105 294,46

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), par 1 voix contre (M. PAQUIN), 15 voix Pour, le Conseil municipal :

Adopte le compte administratif 2017 du budget du service de l'assainissement.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

10) AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-GOBAIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif 2017 laisse apparaître les soldes suivants :

• En section de fonctionnement	+ 105 294,46 €
• En section d'investissement	+ 257 906,01 €
• Reste à réaliser au 31/12/2017	
Dépenses	5 400,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	5 400,00 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif 2018 de la façon suivante :

• <u>En section de fonctionnement</u>	
Compte 002 : Reste sur excédent reporté :	105 294,46 €
• <u>En section d'investissement,</u>	
Compte 001 : solde d'exécution positif reporté :	252 506,01 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	
Compte 1068	5 400,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour, décide d'affecter les résultats 2017 au budget primitif 2018 de la façon suivante :

En section de fonctionnement

Compte 002 : Reste sur excédent reporté : 105 294,46 €

En section d'investissement,

Compte 001 : solde d'exécution positif reporté : 252 506,01 €

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

Compte 1068 5 400,00 €

11) VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-GOBAIN - ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif du service de l'assainissement de la ville de SAINT-GOBAIN 2018.

Après avoir pris connaissance des sommes imputées en dépenses et en recettes pour chaque chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget annexe.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

D'ADOPTER le budget du service de l'assainissement de la ville de SAINT-GOBAIN de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	205 709,05 €	221 031,46 €
Investissement	110 526,55 €	369 688,01 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 1 voix Contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour, décide :

D'APPROUVER le budget primitif du service de l'assainissement de la ville de SAINT-GOBAIN pour l'année 2018.

12) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET DE LA COMMUNE DE SAINT-GOBAIN

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par une voix contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

13) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – VILLE DE SAINT-GOBAIN

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et une décision modificative d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du budget du service de l'assainissement de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	655 952,98
Recettes d'investissement	301 254,71
Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice	354 698,27
Résultat excédentaire 2016	99 078,90
Reste à réaliser en dépenses en 2017	398 099,00
Reste à réaliser en recettes en 2017	141 212,00
Résultat de clôture déficitaire 2017	513 397,37

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	1 516 549,99
Recettes de fonctionnement	1 817 139,37
Résultat excédentaire de fonct de l'exercice	300 589,38
Résultat excédentaire 2016	1 291 316,09
Résultat de clôture excédentaire 2017	1 591 905,47

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), par 1 voix contre (M. PAQUIN), 15 voix Pour, le Conseil municipal :

Adopte le compte administratif 2017 du budget de la ville de SAINT-GOBAIN.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

14) AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DE LA VILLE DE SAINT-GOBAIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte administratif 2017 laisse apparaître les soldes suivants :

- En section de fonctionnement : + 1 591 905,47 €
- En section d'investissement - 255 619,37 €

- Reste à réaliser au 31/12/2017

Dépenses	398 990,00 €
Recettes	141 212,00 €
Solde	- 257 778,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif 2018 de la façon suivante :

- En section de fonctionnement
Compte 002 : Reste sur excédent reporté 1 078 508,10 €

- En section d'investissement,
Compte 001 : solde d'exécution négatif reporté 255 619,37 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :
Compte 1068 513 397,37 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour, décide d'affecter les résultats 2017 au budget primitif 2018 de la façon suivante :

En section de fonctionnement

Compte 002 : Reste sur excédent reporté 1 078 508,10 €

En section d'investissement

Compte 001 : solde d'exécution négatif reporté 255 619,37 €

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

Compte 1068 513 397,37 €

15) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Associations	2018	
CHORALE "AU CHŒUR DES BOIS"	900,00	Vote Pour : 17
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	920,00	Vote Pour : 17
CLUB ANIMATION GRAND AGE	750,00	Vote Pour : 17
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	100,00	Vote Pour : 17
COS DU PERSONNEL COMMUNAL	6 100,00	Vote Pour : 17
DANSE ATTITUDE	1 075,00	Vote Pour : 17
GAIA	2 200,00	Vote Pour : 17
GYMNASTIQUE DETENTE VOLONTAIRE	800,00	Vote Pour : 17
HARMONIE LAFEROISE	1 200,00	Vote Pour : 17
JUDO	1 100,00	Ne participe pas au vote Mme JACQUEMONT
LES AMIS DES ORGUES	300,00	Vote Pour : 17
OCCE COLLEGE	300,00	Vote Pour : 17
SAINTE GOBAIN AMITIES	900,00	Vote Pour : 17
SCRABBLE	400,00	Vote Pour : 17
SOUVENIR Français	100,00	Vote Pour : 17
ST GOBAIN VEHICULES ANCIENS	450,00	Vote Pour : 17
SPORT MECANIQUE A CRAMPON	150,00	Vote Pour : 17
TENNIS CLUB TERGNIER - SAINT-GOBAIN	1 130,00	Vote Pour : 17
UNC AFN	700,00	Vote Pour : 17
UNE FORET ET DES HOMMES	600,00	Vote Pour : 17
UNSS COLLEGE	1 200,00	Vote Pour : 17
USEP (Ecole primaire)	1 400,00	Vote Pour : 17
CROIX ROUGE	100,00	Vote Pour : 17
RESTOS DU CŒUR	300,00	Vote Pour : 17
ASSOCIATION LES DIABOLOS	350,00	Vote Pour : 17
US PSG FOOT	3 300,00	Vote Pour : 17
TENNIS DE TABLE	400,00	Vote Pour : 17
LA MESNIE DE LUG	700,00	Vote Pour : 17
F.N.A.T.H.	100,00	Vote Pour : 17
ASS. HISTORIQUE DE SAINT GOBAIN	700,00	Ne participe pas au vote M.M. ECK, DERING

Associations	2018	
VTT LES LEUPS	600,00	Vote Pour : 17
AMICALE DES RETRAITES DE LA GLACERIE	300,00	Vote Pour : 17
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	200,00	Vote Pour : 17
EASY AIRBORN GROUP	200,00	Vote Pour : 17
LOCALUPE	500,00	Vote Pour : 17
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE SAINT-GOBAIN	400,00	Vote Pour : 17
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018		
AMICALE DES ANCIENS DU 41èRAC/41èRAMA	100,00	
TOTAL	31 025,00	

⇒ **AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE SAINT-GOBAIN**

La subvention d'équilibre pour 2018 au niveau du budget du CCAS est de 10 100 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

D'ATTRIBUER une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-GOBAIN d'un montant de 10 100 €.

16) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération « CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE » lors de son Conseil communautaire du 9 avril 2018 a uniformisé le taux de TEOM 2018 sur les deux ex-Communautés de Communes « CHAUNY-TERGNIER » et « VILLES D'OYSE » ainsi que l'assujettissement à la TEOM des Communes de BICHANCOURT, MANICAMP et QUIERZY (délibération de la CTLF du 25 septembre 2017).

Rappel du taux TEOM 2017 « VILLES D'OYSE » : 4,85 %

Rappel du taux TEOM 2017 « CHAUNY-TERGNIER » : 7,72 %

Le Conseil Communautaire a adopté un taux de TEOM unique de 7,36 % pour 2018.

Pour maintenir la stabilité fiscale pour les contribuables gobanais, il convient d'appliquer les taux tels que présentés dans le tableau suivant :

LIBELLE	TAUX 2017	TAUX 2018	Ecart 2017-2018
Taxe d'habitation	15,92 %	16,37 %	+ 0,45 %
Taxe sur le foncier bâti	15,63 %	14,64 %	- 0,99 %
Taxe sur le foncier non bâti	39,88 %	40,42 %	+ 0,54 %

Ces nouveaux taux ont fait l'objet d'une simulation des services fiscaux.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 5 Abstentions (M.M. DERING, VANDENBERGUE, Mmes GASPARD, CARPENTIER, VARLET), 1 voix Contre (M. PAQUIN), 11 voix Pour.

DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2018 tel qu'indiqué ci-dessus.

17) VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE SAINT GOBAIN 2018

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif Commune de SAINT-GOBAIN 2018.

Après avoir pris connaissance des sommes imputées en dépenses et en recettes pour chaque chapitre tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget Commune de SAINT-GOBAIN.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

D'ADOPTER le budget primitif Commune de SAINT-GOBAIN de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 470 058,19 €	2 808 911,90 €
Investissement	1 522 177,63 €	1 522 177,63 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 1 voix Contre (M. Guy PAQUIN), 16 voix Pour, décide :

D'APPROUVER le budget primitif de la ville de SAINT-GOBAIN pour l'année 2018.

L'ordre du jour ainsi étant épuisé

La séance du conseil municipal sous la présidence de son Maire en exercice a été levée à 22 H 30

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le 19 AVRIL 2018
La secrétaire de séance
Madame Caroline VARLET

